



# Notes de synthèse

## CONSEIL COMMUNAL

Séance du  
18 septembre 2023 à 19h00



### PRESSE & CITOYENS

---

#### **Objet n°1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente.

#### **Objet n°2. Conseil de l'Action Sociale - Démission de Monsieur Marc GARIN, Conseiller**

Il est demandé au Conseil communal d'accepter la démission de Monsieur Marc GARIN en qualité de Conseiller de l'Action Sociale.

#### **Objet n°3. Conseil communal - Installation d'un suppléant en qualité de titulaire et prestation de serment - Monsieur Marc GARIN**

Sur invitation de Madame Aurore TOURNEUR, Monsieur Marc GARIN, domicilié Chemin Lambiert 56 à Estinnes-au-Mont, prêtera le serment requis par la loi : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge". Après quoi, il sera déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller communal.

#### **Objet n°4. Conseil communal - Répartition de mandats dérivés**

Il est demandé au Conseil communal de désigner pour la reprise de mandats dérivés auprès des intercommunales IMIO, IDEA, HYGEA, CeRAIC, Antenne Centre TV, des Commissions Finances, Travaux et Accueil et à la COPALOC.

#### **Objet n°5. Situation de caisse au 31 mars 2023 - Information au Conseil communal**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance du courrier du Gouverneur du 15 juin 2023, concernant la situation de caisse du 31 mars 2023.

#### **Objet n°6. Approbation du règlement fiscal du Conseil communal du 26 juin 2023 : Redevance communale pour l'utilisation du terrain de padel sis rue Grande à Estinnes-au-Val - Exercices 2023 à 2025 - Information**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté notifié en date du 17 juillet 2023.



**Objet n°7. Approbation du règlement fiscal du Conseil communal du 24 juillet 2023 : Redevance communale pour la fourniture de repas scolaire aux élèves des implantations scolaire de l'enseignement communal - Exercices 2023 à 2025 - Information**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté notifié en date du 29 août 2023.

**Objet n°8. Arrêté ministériel pour l'Abbaye de Bonne Espérance - Repose d'un sommier dans la tour de la basilique - Pourcentage communal - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'intervenir dans les travaux de maintenance à l'Abbaye de Bonne-Espérance à Vellereille-les-Brayeux "repose d'un sommier dans la tour de la basilique" à concurrence de 1 %.

**Objet n°9. Marché public - Création d'ossuaires dans les cimetières de l'entité d'Estinnes - Approbation des conditions et du mode de passation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le cahier des charges N° 2023-030 et le montant estimé du marché "Création d'ossuaires dans les cimetières de l'entité d'Estinnes", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.448,90 € hors TVA ou 59.833,17 €, 21% TVA comprise.

**Objet n°10. Marché public - Missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'amélioration de la voirie de la rue Chanoine Cauchies (2ème phase) à Haulchin – In House – Recours aux services de l'intercommunale IDEA**

Il est demandé au Conseil communal de recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics pour les missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'amélioration de la voirie de la rue Chanoine Cauchies (2<sup>ème</sup> phase) à Haulchin et de solliciter, sur base de la théorie du contrôle « In house », une offre pour ces prestations auprès de l'intercommunale IDEA.

**Objet n°11. Marché public - Missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'amélioration du Chemin de Maubeuge – In House – Recours aux services de l'intercommunale IDEA**

Il est demandé au Conseil communal de recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics pour les missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'amélioration du chemin de Maubeuge et de solliciter, sur base de la théorie du contrôle « In house », une offre pour ces prestations auprès de l'intercommunale IDEA.

**Objet n°12. Marché public - Convention marché de travaux entre la commune et le CPAS pour les travaux de rénovation du logement de transit à Haulchin - Avenant - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver l'avenant relatif au préfinancement des notes d'honoraires de l'auteur de projet et ce dans le cadre de la convention de marché de travaux entre la Commune et le CPAS pour la rénovation du logement de transit à Haulchin, à savoir : un préfinancement par le CPAS sur la trésorerie existante, suivi d'une demande de remboursement à la Commune.



**Objet n°13. Octroi d'une subvention exceptionnelle en numéraire aux associations et écoles pour des projets de développement durable tel que prévu dans la convention de sponsoring avec Windvision – EXERCICE 2023**

Il est demandé au Conseil communal de déclarer recevable des demandes de subvention.

**Objet n°14. Patrimoine communal - Déclassement du car scolaire IVECO MAGELYS**

Il est demandé au Conseil communal de procéder au déclassement et à la vente du car scolaire.

**Objet n°15. Patrimoine communal - Occupation à titre précaire d'une parcelle communale sise à 7120 ROUVEROY, rue Gabrielle Petit - Décision**

Il est demandé au Conseil communal de procéder à la location d'un jardin situé à l'arrière du n°16, rue Roi Albert à Rouveroy, cadastré A 213 H.

**Objet n°16. Fabrique d'église de Fauroeux - Compte 2022 - Approbation par expiration du délai de tutelle**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance de l'approbation par expiration du délai de tutelle du compte 2022 de la fabrique d'église Saint-Martin de Peissant.

**Objet n°17. Charte de la ruralité et de la convivialité - Adoption**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la Charte de la ruralité et de la convivialité.

**Objet n°18. Enseignement - Déclaration d'emplois définitivement vacants au 15 avril 2023**

Il est demandé au Conseil communal de déclarer vacants au 15 avril 2023 les emplois pour :

L'enseignement primaire :

- 24 périodes

L'enseignement maternel :

- 26 périodes

L'enseignement maternel (psychomotricité) :

- 5 périodes

L'enseignement de religion islamique :

- 1 période

L'enseignement de philosophie et citoyenneté:

- 4 périodes

